

Budget de l'Alberta présenté le 27 octobre 2015 : incidence sur les Garanties collectives de la Financière Sun Life

Le budget du gouvernement de l'Alberta présenté le 27 octobre 2015 incluait une augmentation de la taxe sur les primes. À effet du 1^{er} avril 2016, la taxe de l'Alberta sur les primes s'établira à 3 %, une hausse par rapport au taux précédent de 2 %.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des effets de cette hausse sur les contrats d'assurance collective lorsque le régime couvre des participants de l'Alberta.

- Les taux de prime au prochain renouvellement tiendront compte de la taxe de 3 % sur les primes. S'il y a lieu, un rajustement sera effectué afin de tenir compte de l'impact fiscal entre la date d'effet de l'augmentation de la taxe et la date d'effet du taux au renouvellement.
- Dans les états financiers préparés relativement aux formules faisant l'objet d'une tarification avec participation aux résultats, le taux de la taxe sera calculé au prorata afin de tenir compte du taux en vigueur avant et après la date d'effet de la nouvelle taxe.

Nota : La taxe de l'Alberta sur les primes ne s'applique pas actuellement aux contrats Services administratifs seulement (SAS) et le budget n'indique pas qu'elle sera étendue à ces contrats.

Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.